

L'humain,  
toujours!

# PROGRAMME



Élection au Conseil d'État 2021

## MATHIAS REYNARD

Je conçois la politique de façon collective. Ce n'est qu'ainsi que des progrès sociaux, des avancées pour la population sont obtenus.

Lorsque j'ai décidé de me lancer dans la course au Conseil d'État, une chose était claire : cette campagne devait permettre de faire remonter des propositions, porter des idées, donner une voix à celles et ceux que l'on n'entend jamais.

Nous avons donc décidé de mettre sur pied une démarche participative pour élaborer un programme le plus précis possible. Le but : réunir des gens, au-delà des partis, pour rédiger ensemble un catalogue de 100 mesures réalisables et relayant les besoins du terrain.

C'est la première fois qu'une démarche innovante de cette ampleur est mise sur pied pour une élection au Conseil d'État. Et le succès a dépassé nos attentes : plusieurs centaines de personnes, de tous les âges, régions et parcours, ont apporté leurs idées. La plupart des participant·e·s n'avaient jamais fait de politique.

Nous avons reçu plus de 400 propositions concrètes. Toutes ont servi à identifier les possibilités d'améliorations dans tous les secteurs d'activités de notre canton. En travaillant avec les spécialistes et les associations professionnelles, nous avons pu en retenir 100 : 10 pour chacun des 10 thèmes sélectionnés.

Nous présentons aujourd'hui un programme très concret, dans une optique constructive et positive. Un programme collectif et porteur d'espoir. Pour un Valais solidaire et ouvert. Pour l'humain, toujours!

  
MATHIAS REYNARD



L'humain,  
toujours!



# SITUATION SANITAIRE COVID-19

Nous traversons une longue crise sanitaire, qui a de terribles conséquences en termes humains, sanitaires et économiques. Nous ne pourrions en sortir que collectivement, avec solidarité, en prenant soin les uns des autres et en mettant la priorité sur l'humain et la santé. Au début de cette pandémie, une promesse avait été faite : personne ne serait laissé au bord du chemin. Des solutions adaptées et rapides doivent donc être apportées à chacun·e, et en particulier aux secteurs très durement touchés comme la restauration, la culture et le tourisme. Laisser tomber nos entreprises et leurs salarié·e·s serait non seulement inadmissible humainement, mais aussi irresponsable économiquement. Cette crise nous montre que nous avons besoin d'un État fort, qui dispose de moyens suffisants pour supporter de telles situations.

Nous avons besoin de décisions cohérentes et coordonnées entre les cantons. Le personnel de la santé, qui travaille dans des conditions très difficiles depuis des mois pour sauver des vies, doit être enfin reconnu par une revalorisation des conditions de travail. Nous devons aussi agir sur les conséquences indirectes de cette crise (décrochage scolaire, souffrances psychiques, solitude...).

## MESURES SANITAIRES CONCRÈTES



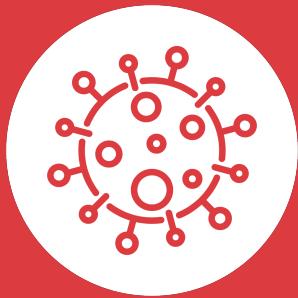
1. Revaloriser les conditions de travail du personnel des soins et augmenter la dotation en personnel dans les hôpitaux, EMS et CMS.
2. Privilégier des mesures cohérentes et compréhensibles (par la mise en place d'un système par paliers), traitant tous les secteurs de manière équitable et en coordination avec les autres cantons romands
3. Mettre en place des recommandations et des contrôles en matière de plans de protection dans les entreprises, pour garantir que la poursuite des activités ne se fasse pas au détriment de la santé des employé·e·s.
4. Décentraliser les centres de vaccination ou mettre sur pied des centres mobiles, afin de permettre une prise en charge rapide dans les vallées latérales et les zones touristiques.

## MESURES CONCRÈTES GÉNÉRALES



1. Renforcer les moyens des structures qui luttent contre les conséquences indirectes de la pandémie (violence domestique, solitude, souffrances psychiques...).
2. Développer des mesures pour éviter les décrochages scolaires liés à la pandémie : formation à l'école à distance, évaluation et acquisition du matériel informatique nécessaire, identification des lacunes des élèves et des besoins logistiques des familles, mise en place de cours de rattrapage...

L'humain,  
toujours!



# SITUATION SANITAIRE COVID-19

---



## MESURES ÉCONOMIQUES CONCRÈTES

1. Simplifier les démarches, soutenir administrativement les entreprises pour les demandes d'aides financières et accélérer les versements.
2. Garantir, en complément aux aides fédérales, une rémunération décente pour les personnes touchées dont les revenus sont irréguliers ou atypiques, notamment dans la culture, les loisirs, l'événementiel, mais également les jobs étudiant et les personnes précarisées.
3. Mettre en place un dialogue officiel entre les propriétaires et les locataires commerciaux pour une réduction des loyers commerciaux durant les mois de fermeture imposée par les autorités, afin de couvrir les coûts fixes des entreprises.
4. Préparer un plan de relance pour les productions culturelles et favoriser l'accès du public à la culture.
5. Suspendre tous les remboursements des prêts LIM/NPR pour l'année 2021. Le canton fera tout son possible pour encourager les banques commerciales et la société suisse de crédit hôtelier (SCH) à suspendre également les remboursements des prêts pour 2021.
6. Garantir la pérennité des aides financières, y compris pour les indépendant·e·s, car les entreprises doivent pouvoir se projeter à moyen terme.
7. S'engager auprès de la Confédération, afin de :
  - prendre en charge les cotisations salariales pour le personnel bénéficiant de RHT
  - augmenter les moyens fédéraux d'aide à l'économie
  - offrir à nouveau des prêts COVID garantis par la Confédération
  - demander un assouplissement des conditions d'accès aux aides pour cas de rigueur, notamment pour les petites stations.
8. Créer un impôt solidaire limité dans le temps sur les revenus des entreprises ayant profité de la crise sanitaire, avec une augmentation très importante du bénéfice entre les années 2019 et 2020.
9. Créer une contribution de solidarité sur les grandes fortunes, limitée dans le temps.

L'humain,  
toujours!



# DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS

Notre démocratie doit être plus inclusive, plus équilibrée et plus participative. L'époque où le monde politique gouvernait de son côté est largement révolue. En étendant certains droits politiques et en renforçant la participation citoyenne à la chose publique, on replace les habitant·e·s de ce canton au centre des préoccupations politiques.

La population est en droit d'attendre plus de transparence et un meilleur contrôle des tâches et prestations publiques.

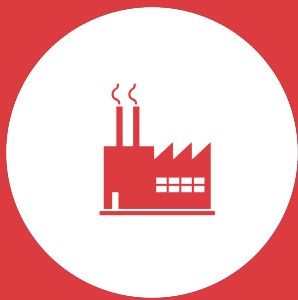
La Constituante valaisanne travaille actuellement sur plusieurs propositions qu'il convient de soutenir, notamment la suppression des districts, le renforcement des législatifs communaux ou une meilleure représentativité des forces politiques au Conseil d'Etat.

## MESURES CONCRÈTES

1. Mettre en place une loi sur la **transparence** du financement du monde politique et des campagnes.
2. Parité : chaque liste électorale doit comporter au moins 40 % de candidatures de chaque **genre**.
3. Renforcer la **démocratie participative** (tables rondes citoyennes, conseils de quartier, participation au programme SAB pour les villages de montagne...).
4. Introduire un **budget participatif** visant à soutenir des projets locaux d'utilité publique par région (Bas, Centre, Haut).
5. Améliorer la protection des **lanceurs d'alerte** contre d'éventuelles représailles et créer un organisme indépendant et externe (*ombudsman*) pour recueillir des plaintes.
6. Tous les membres des autorités cantonales et communales et les dirigeant·e·s des entreprises publiques déclarent leurs **liens d'intérêts** dans un registre centralisé.
7. **Étendre les droits politiques** sur le plan communal, voire cantonal, aux étrangers/ères détenteurs d'un permis C. Octroyer le droit de vote dès 16 ans et renforcer l'éducation à la citoyenneté (easyvote, parlement des jeunes...).
8. Renforcer le **contrôle des pouvoirs publics** et de l'administration grâce à une cour des comptes et/ou une extension des compétences de l'inspection des finances.
9. Interdire la rémunération des récoltes de signatures.
10. Créer une cour spécialisée pour les **affaires familiales** et une **cour constitutionnelle** au sein du Tribunal cantonal.



L'humain,  
toujours!



## ÉCONOMIE ET TRAVAIL

---

L'économie doit être au service de l'humain. Le tissu économique valaisan est composé essentiellement de PME ; un soutien à une production locale, innovante et durable est donc essentiel.

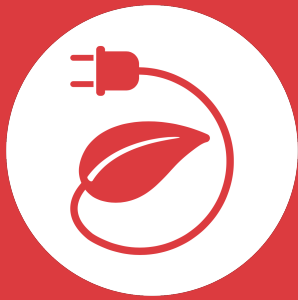
La collaboration avec les hautes écoles présentes sur le territoire cantonal doit être renforcée, afin de développer de nouvelles technologies, créer des emplois et répondre aux besoins de qualifications de l'industrie.

Notre économie doit développer des places de travail diversifiées, proposant des conditions de travail décentes et permettant à chacun·e d'être autonome et de s'intégrer dans la société. Les risques liés au monde du travail (burnout, harcèlement, mobbing...) doivent être prévenus. Le travail doit être un lieu d'épanouissement et non de souffrances.

### MESURES CONCRÈTES

1. Favoriser le développement des circuits courts et mettre en place une stratégie en faveur de **l'économie circulaire et positive**.
2. Faire de la **santé et de la sécurité au travail** une priorité, en répondant aux normes de l'OIT (inspection du travail), en soutenant les partenaires sociaux (collaboration avec la SUVA) et en conseillant les entreprises dans l'organisation du travail pour éviter les burn-out.
3. Favoriser le partenariat social et le soutien aux partenaires sociaux pour la conclusion et l'extension de **CCT**.
4. Introduction d'un **salaire minimum** cantonal, pouvant être différencié selon les branches.
5. Développer les apprentissages par modules sur plusieurs années ainsi que la validation d'acquis pour faciliter la formation d'adultes et les **reconversions professionnelles**.
6. Maintenir les horaires actuels d'ouverture des magasins et éviter une généralisation du **travail le soir et le dimanche**.
7. Égalité de traitement devant l'impôt et lutte contre la **fraude fiscale** : rattraper notre sous-dotation, en comparaison intercantonale, en personnel au service des contributions.
8. Agir contre le fléau des **faillites à répétition** (marchés publics, liste noire, dénonciation pénale...).
9. **Marchés publics** : développer des critères d'adjudication positifs pour soutenir nos entreprises locales, intégrant et formatrices.
10. Mettre en place une **APG pour les chômeurs** (sur le modèle vaudois), afin d'assurer une protection en cas de maladie pendant la période de chômage.

L'humain,  
toujours!



# ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Face à l'urgence climatique, nous devons agir rapidement pour éviter la catastrophe. Le Valais, au cœur des Alpes, est particulièrement touché par le dérèglement climatique, la hausse des températures et des phénomènes météorologiques toujours plus violents.

Mais le Valais possède aussi un énorme potentiel pour surmonter cette crise. Energie hydraulique, solaire et éolienne : le Valais doit devenir LE canton des énergies renouvelables en Suisse. En ce sens, la neutralité climatique doit être atteinte pour 2050 et l'on doit viser un approvisionnement énergétique 100% renouvelable et indigène.

Enfin, la préservation de nos paysages et de la biodiversité est essentielle pour notre qualité de vie et celle des générations futures. C'est en outre une carte de visite exceptionnelle pour notre tourisme.

## MESURES CONCRÈTES

1. Mettre en place un plan d'action cantonal pour l'installation de panneaux solaires sur les **infrastructures** (barrages, parkings, murs anti-bruit...).
2. Soutenir notre **force hydraulique**, qui doit revenir en mains valaisannes au retour des concessions, et l'expansion des infrastructures existantes (rehaussement des barrages) tout en prenant garde aux aspects environnementaux.
3. Mettre à disposition de la population et des entreprises une information claire sur les réalités économiques des **énergies renouvelables** afin d'en promouvoir le développement (guichet unique d'information).
4. Aide supplémentaire à l'investissement pour les particuliers et les entreprises qui couvrent l'entier de leur toit avec des **panneaux solaires**, ou remplacent leur chauffage fossile par une combinaison panneaux solaires - **pompe à chaleur**.
5. S'engager pour la création d'une **assurance tremblement de terre** publique intercantonale.
6. S'engager pour un **enfouissement des lignes électriques**, afin de préserver la santé de la population et la beauté de nos paysages.
7. Mettre en place un plan d'**assainissement des sites pollués** de façon cohérente sur l'ensemble du canton.
8. Etablir une stratégie afin de valoriser la **ressource bois**, en pleine croissance dans nos forêts valaisannes.
9. Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, veiller à renforcer les espaces de **biodiversité**.
10. Coordonner les acteurs de l'eau (environnement, agriculture, eau potable, production hydro-électrique) et les communes pour une **gestion durable de l'eau** par bassin versant.

L'humain,  
toujours!



## AGRICULTURE ET TOURISME

---

Le tourisme est une branche économique essentielle pour le Valais. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour la promotion d'un tourisme quatre saisons, en améliorant l'offre hors période hivernale. L'époque où chaque acteur du tourisme travaillait pour son compte et sans concertation est révolue : le Valais doit se présenter et se penser comme une destination unique. D'autres outils, comme les parcs naturels régionaux, sont également porteurs d'avenir, comme le démontre le Haut-Valais.

En matière d'agriculture et de viticulture, le canton du Valais doit encourager les modes de culture biologique et améliorer les liens entre tourisme et agriculture, permettant à ses deux secteurs clefs de tirer avantage l'un de l'autre. Les produits agricoles doivent être rémunérés à leur juste valeur, en encourageant, par exemple, des mesures pour un prix du lait équitable. La protection de notre biodiversité, qui passe par exemple par un soutien à l'apiculture, est une priorité.

### MESURES CONCRÈTES

1. Mettre en place, sur l'ensemble du canton, un **parcours de sentiers didactiques** valorisant la culture, le patrimoine, les paysages et les produits du terroir.
2. Soutenir les efforts pour une **viticulture durable** (accélérer les aides à la reconversion bio, remaniements parcellaires, sensibilisation...) et investir dans la recherche pour appuyer les milieux agricoles et viticoles à affronter les défis futurs (enherbement, fertilité et qualité du sol, variétés existantes, remplacement des produits phytosanitaires...), en renforçant les liens entre la branche et les hautes écoles.
3. Mener les **essais agricoles et viticoles** sur les domaines de l'Etat et convertir l'entier de ces domaines en production biologique.
4. Soutenir le développement de **filières de vente à valeur ajoutée** (vente directe - Coopératives de producteurs - E-commerce - etc.).
5. Inscrire le Valais comme « **région sans OGM** ».
6. Valoriser et promouvoir les **produits agricoles régionaux** dans les établissements subventionnés par les collectivités publiques ; découverte d'une alimentation saine et durable auprès des élèves.
7. Renforcer et accélérer les mesures d'aides aux **éleveurs de montagne** (notamment pour la protection des troupeaux).
8. Soutenir les **projets d'agritourisme** (formation, aide aux formalités...).
9. Renforcer le **rôle de Valais/Wallis Promotion**, les synergies entre secteurs et la mise à disposition de conseils et compétences pour les petites stations.
10. Participer à la **sauvegarde de la race d'Hérens** en soutenant les éleveurs.

L'humain,  
toujours!



## FAMILLE ET JEUNESSE

Les familles valaisannes sont diverses : « traditionnelles », recomposées, monoparentales ou encore arc-en-ciel. Peu importe leurs origines, leurs ressources financières ou leurs compositions, elles doivent toutes pouvoir trouver leur place dans notre société. Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent pouvoir se socialiser. Et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle doit être possible pour toutes et tous. Une politique familiale moderne permet de renforcer l'égalité des genres.

Les structures d'accueil extra-scolaire, pensées comme un service public, doivent être renforcées et être abordables pour toutes les familles. Les conditions de travail du personnel de l'enfance doivent être nettement améliorées.

Enfin, les droits de l'enfant devraient au centre de notre politique de la jeunesse

### MESURES CONCRÈTES

#### Crèches/UAPE

1. Revaloriser les **conditions de travail et les salaires** du personnel des crèches/UAPE grâce à une CCT cantonale.
2. Créer un **fonds cantonal de soutien**, impliquant l'économie (comme dans les autres cantons latins), destiné à créer de nouvelles crèches/UAPE, offrir des places d'accueil en crèche dès 3 mois et baisser les tarifs pour les familles.
3. Augmenter la **part des personnes formées** (ASE/EDE) en crèche/UAPE et mettre à disposition des spécialistes supplémentaires pour inclure les enfants à besoins spécifiques.

#### Familles

1. Instaurer un **congé parental de 8 semaines** supplémentaires à se partager entre les deux parents.
2. Créer des prestations complémentaires pour les familles (**PC familles**) afin d'éviter qu'elles ne tombent à l'aide sociale.

#### Enfants et adolescent·e·s

1. Renforcer les structures en faveur de la **protection de l'enfance** et des enfants à besoins particuliers (OPE, CDTEA, OEI, AEMO...), ainsi que la prise en charge en pédopsychiatrie.
2. Encourager les communes dans la **professionnalisation de l'accompagnement socio-culturel de la jeunesse** (soutien au lancement, promotion des bonnes pratiques par un catalogue ou des professionnels ressources...).
3. Systématiser les **conseils d'enfants/élèves** dans les écoles et les structures accueillant les enfants.
4. Intégrer les **droits de l'enfant** au sein du programme scolaire de l'école obligatoire.
5. Renforcer la formation à **l'égalité femmes-hommes** pour le personnel enseignant et des structures d'accueil de l'enfance.

L'humain,  
toujours!



## SANTÉ ET SOCIAL

---

La Constitution fédérale le rappelle dans son préambule : « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Ainsi, que l'on soit malade ou en bonne santé, aisé ou démuné, jeune ou âgé, la Suisse et le Valais ont les moyens d'assurer une vie digne et de mettre sur pied des assurances sociales correspondant à notre prospérité.

La solidarité doit être au cœur de notre politique : chacune et chacun doit contribuer à la hauteur de ses moyens à notre système de santé et à nos assurances sociales. La prévention reste l'un des meilleurs moyens pour limiter ou éviter l'exclusion sociale et lutter contre le fléau de la pauvreté.

Enfin, une véritable politique des seniors doit être mise en place, afin de garantir, après une vie de travail, une retraite décente à nos aîné·e·s.

### MESURES CONCRÈTES

1. Revaloriser les salaires et conditions de travail du **personnel de la santé**, et renforcer sa participation aux décisions politiques.
2. Récolter des données solides sur la **pauvreté** en Valais et établir un suivi, afin d'améliorer les dispositifs de **lutte contre la précarité**, notamment grâce à des logements abordables.
3. Plafonner les **primes d'assurance-maladie** à 10% du revenu du ménage.
4. **Santé sexuelle** : renforcer la coordination des partenaires spécialisés et développer la prévention (consentement, contraception, IST, respect...).
5. Augmenter la dotation en **personnel au sein des EMS**, mettre en place un organe d'inspection et développer de nouvelles formes de logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées.
6. Créer une **assurance dentaire**.
7. Favoriser la création d'un **guichet social** autonome regroupant les acteurs du monde de la santé et du social, afin d'améliorer l'information et de gérer les cas complexes.
8. Renforcer le rôle de l'ombudsman de la santé et des institutions sociales, afin notamment de prévenir les **souffrances au travail** dans ce domaine.
9. Offrir à toutes les **institutions sociales** soutenues par le canton des mandats de prestation d'une durée de 3 ans, en assurant leur autonomie.
10. Reconnaître l'importance croissante des **invalidités psychiques** et développer des projets pilotes en réunissant les offices AI, l'Hôpital du Valais, les ONG et le monde économique.

L'humain,  
toujours!



## SERVICE PUBLIC ET MOBILITÉ

---

Les régions périphériques comme le Valais, et les vallées latérales en particulier, ont besoin de services publics forts, couvrant l'entier du territoire cantonal. Les services publics doivent retrouver leur fonction première de « service à la population » et ne pas se focaliser sur leurs seuls résultats financiers. Ces entreprises doivent également garantir des conditions de travail exemplaires à leurs collaboratrices et collaborateurs.

Une stratégie cantonale doit être mise sur pied en matière de mobilité, afin de permettre aux différentes formes de mobilité, douce ou moins douce, de cohabiter et de se compléter (bus, train, voiture, vélo, mobilité piétonne...). Les connexions entre ces moyens doivent également être améliorées et le second tube ferroviaire du Lötschberg aménagé.

### MESURES CONCRÈTES

1. S'engager, aux côtés des cantons alpins et périphériques, pour le **maintien des offices de poste** et pour une stratégie de service public avec la Poste.
2. Rendre accessibles des **prestations** d'entreprises publiques ou des administrations dans les offices de poste.
3. S'engager à la mise en place d'une **CCT cantonale** pour la branche des transports publics afin de garantir des conditions de travail acceptables pour le personnel.
4. Améliorer la **cadence des transports publics** sur les lignes où le potentiel existe, y compris en dehors des heures de pointe (week-end, soir).
5. Encourager des mesures visant à prioriser et **fluidifier les transports publics** (voies bus, priorisation des feux, améliorer les connexions, multimodalité, etc.).
6. Mettre en place des mesures financières incitatives en faveur des transports publics (extension des « **Rail-Checks** », AG valaisan...).
7. Favoriser la **présence humaine** dans les gares et les lignes de transports publics subventionnées par les collectivités en Valais.
8. Développer une stratégie cantonale en faveur du **vélo** (réseau de voies cyclables en continu et sécurisées, VTT, tourisme...).
9. S'engager pour un respect de l'**initiative des Alpes**, pour protéger notre région des nuisances du trafic de transit (intensification des contrôles, interdiction du transport de marchandises dangereuses par le col du Simplon...).
10. Nuisances sonores : s'engager, aux côtés des communes, en faveur de la limitation à **30km/h de nuit** dans les zones d'habitation.

L'humain,  
toujours!



# CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

Parfois marginalisée ou réduite à la seule sphère des loisirs, la culture et son important impact économique demeurent sous-estimés. Elle est pourtant créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

Le Valais détient un riche patrimoine. Son bâti, ses patois, ses nombreuses traditions immatérielles méritent d'être protégés et mis en valeur. Ce patrimoine constitue, au même titre que la culture, un atout touristique indéniable qu'il convient de renforcer et préserver.

La culture, le patrimoine et le sport méritent une attention et un développement particuliers, notamment auprès des enfants et des jeunes, afin de renforcer le bien-être tant mental que physique de la population valaisanne.

## MESURES CONCRÈTES

1. Mettre en place un **chèque cantonal** pour chaque enfant à utiliser pour des activités culturelles ou sportives.
2. Soutien au **Livre** : encourager les librairies dans leur rôle de médiation culturelle et donner la possibilité à chaque enseignant d'offrir une fois par année un livre d'un·e écrivain·e romand·e aux élèves de sa classe.
3. Soutenir des projets de valorisation de nos **patois** (signalisation, médias, ouvrages, sensibilisation à l'école, création culturelle, universités populaires...).
4. Revaloriser les **conditions de travail** des professionnel·le·s du domaine culturel (veiller aux conditions des artistes pour toute subvention, porter le salaire des professeurs des écoles de musique au niveau des enseignant·e·s primaire...).
5. Intégrer le **folklore** à la liste de nos traditions vivantes et déposer un dossier de reconnaissance de l'art traditionnel valaisan au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
6. Mettre en place un **Musée de l'archéologie**, mettant en évidence ce riche patrimoine pour la population et le tourisme.
7. Stimuler l'orientation des communes, grâce à des **délégués culturels régionaux**. Et renforcer les liens entre **l'école** et les milieux culturels et sportifs (interventions d'artistes et de sportifs dans les écoles, visites culturelles, découvertes de sports...), y compris dans les villages de montagne.
8. Élargir le concept d'**AG culturel** pour l'ensemble de la population afin de favoriser l'accès à la culture.
9. Appeler à des projets novateurs (recherche, création contemporaine) afin de valoriser et promouvoir notre **patrimoine**.
10. Établir un plan directeur régional des **infrastructures sportives** afin de mieux coordonner les ressources.



L'humain,  
toujours!



# ÉDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE

L'État a la responsabilité de maintenir une école publique forte, gratuite et qui garantit l'égalité des chances. Les compétences acquises à l'école doivent amener les enfants à devenir des citoyens autonomes, responsables et conscients de leur rôle social. Dans ce sens, l'éducation à la citoyenneté doit être renforcée.

L'éducation est un investissement et non une charge. Les moyens investis dans la formation doivent servir à toutes et tous : aux enfants de l'école obligatoire, aux étudiant·e·s et apprenti·e·s, aux jeunes des classes moyennes et populaires pour leur formation, à la recherche et aux hautes écoles, mais aussi à la formation continue, essentielle pour l'acquisition de compétences de base ou lors de reconversions professionnelles. Personne ne doit être laissé au bord du chemin et nous devons veiller à ce que chaque jeune obtienne un diplôme du Secondaire II professionnel ou général.

## MESURES CONCRÈTES

1. Accorder une réelle place, dans les grilles horaires de l'école obligatoire, aux **capacités transversales** (vivre-ensemble, démocratie, confiance en soi, créativité, esprit critique, MITIC, santé, prévention des violences...).
2. Renforcer les équipes pluridisciplinaires (**logopédie, travail social**...) dans les centres scolaires, afin d'assurer une détection rapide et un meilleur suivi des enfants nécessitant une attention particulière et de lutter contre le **harcèlement scolaire**.
3. Remplacer les prêts par des **bourses d'études**, augmenter les moyens en faveur de l'égalité des chances et éviter toute hausse des taxes d'études.
4. Soutenir les communes vers la mise en place d'**écoles à horaire continu**, en intégrant une réflexion sur les tâches à domicile.
5. **Échanges linguistiques** : développer les offres de l'école primaire au Secondaire II, utiliser le potentiel des nouvelles technologies et encourager les partenariats d'enseignant·e·s.
6. Renforcer la valorisation de la **formation professionnelle** (orientation professionnelle, stages de découverte, SwissSkills...).
7. Soutenir les jeunes qui rencontrent des difficultés entre la fin du CO et l'obtention d'un CFC/AFP, par des **mesures de transition** (SeMO, EPP, pré-apprentissage...) et un accompagnement durant la formation duale. Évaluer la possibilité d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.
8. Mener une étude sur l'**illettrisme numérique**, afin de préparer une stratégie de lutte contre ce phénomène qui conduit à l'exclusion sociale.
9. Poursuivre les investissements dans nos **hautes écoles** et nos **instituts de recherche**, pour faire du Valais un pôle dans les domaines de l'industrie, de la création d'entreprises et des nouvelles technologies.
10. Instaurer une culture de la transition professionnelle vers et hors de l'enseignement grâce à des instruments de formation-reconversion en emploi, et en **revalorisant la profession**.

L'humain,  
toujours!



## ÉGALITÉ

---

Toutes les formes de discriminations doivent être combattues. Qu'elles soient fondées sur l'origine sociale, l'appartenance raciale ou ethnique, la religion, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, ou encore la situation de handicap... Le Canton doit s'engager en faveur du vivre-ensemble et de la cohésion de notre société.

Afin de lutter efficacement contre ces discriminations, il est nécessaire d'identifier et d'observer ces phénomènes et de mettre en place des programmes de prévention adéquats, ciblés et efficaces. Grâce à une politique courageuse et cohérente en faveur de l'égalité et des droits humains, nous pouvons bâtir une société tolérante, fondée sur le respect, où chacun·e peut trouver sa place et s'épanouir.

### MESURES CONCRÈTES

1. Renforcer les moyens de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille. Élargir sa mission en intégrant les problématiques d'**homophobie** et transphobie et en créant un observatoire des inégalités et des discriminations.
2. Réviser et renforcer la loi sur l'intégration des personnes en situation de **handicap** (poste de délégué au handicap, accès à la justice facilité, meilleure inclusion dans la vie professionnelle et sociale, consultation des associations).
3. Garantir une représentation équilibrée femmes-hommes dans l'administration et les organisations soutenues par le canton. Renforcer la mise en œuvre de la Charte pour l'**égalité salariale** dans le secteur public, notamment en l'appliquant aux entreprises subventionnées
4. Agir en faveur de l'égalité (organisation du travail, prévention contre le harcèlement sexuel...) au sein de l'administration cantonale, par exemple grâce à l'outil **Pro-Egalité**.
5. Lutte contre la **traite des êtres humains** : mettre en place un dispositif de détection et de prise en charge des victimes.
6. Mettre en place un plan d'action contre le **harcèlement de rue** : étude sur son ampleur, campagne d'affichage, formation des professionnel·le·s et sensibilisation à l'école.
7. Renforcer les mesures contre la **violence domestique**, conformément à la Convention d'Istanbul : hébergement mais aussi accompagnement des victimes et des enfants, suivi des auteurs, formation des acteurs...
8. Intensifier la prévention et la sensibilisation dans les écoles contre le **sexisme, l'homophobie et le racisme** (« Ecole de l'égalité », « Sortir ensemble et se respecter », formation des enseignant·e·s, intervenant·e·s, projets d'établissement,...).
9. Reconnaître les **langues des signes** ; assurer l'accès aux informations à l'ensemble de la population et simplification des documents officiels.
10. Évaluer **de manière plus humaine**, dans un délai raisonnable, l'octroi ou le renouvellement des permis B ou C, ainsi que les demandes de permis B à titre humanitaire.